

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.031.787, un actif net de D : 13.976.978 et un bénéfice de la période de D : 140.853.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 80,92% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,83% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2020	30/06/2019	Année 2019
Portefeuille-titres	4	11 354 480	12 837 179	12 398 832
Obligations et valeurs assimilées		11 314 109	12 436 589	11 990 298
Tires des Organismes de Placement Collectif		40 371	400 590	408 534
Placements monétaires et disponibilités		2 641 894	1 912 152	1 719 311
Placements monétaires	5	2 641 883	1 912 049	1 719 352
Disponibilités		11	103	(41)*
Créances d'exploitation	6	35 413	65 194	93 302
		14 031 787	14 814 525	14 211 445
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	53 561	33 071	32 166
Autres créditeurs divers	8	1 248	5 011	1 298
		54 809	38 082	33 464
ACTIF NET				
Capital	9	13 719 520	14 489 870	13 651 456
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		25	59	56
Sommes distribuables de la période		257 433	286 514	526 469
ACTIF NET		13 976 978	14 776 443	14 177 981
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 031 787	14 814 525	14 211 445

(*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du quatrième trimestre 2019.

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	148 144	299 793	179 301	352 607	671 846
Revenus des obligations et valeurs assimilées		146 675	298 324	164 544	337 850	657 089
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 469	1 469	14 757	14 757	14 757
Revenus des placements monétaires	11	23 056	30 526	7 094	14 250	25 885
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		171 200	330 319	186 395	366 857	697 731
Charges de gestion des placements	12	(32 665)	(63 940)	(33 071)	(68 005)	(132 072)
REVENU NET DES PLACEMENTS		138 535	266 379	153 324	298 852	565 659
Autres charges	13	(4 064)	(7 964)	(4 147)	(8 503)	(16 468)
Contribution Sociale de Solidarité		(200)	(200)	-	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		134 271	258 215	149 177	290 149	548 991
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 403)	(782)	440	(3 635)	(22 522)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		124 868	257 433	149 617	286 514	526 469
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 403	782	(440)	3 635	22 522
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		6 582	8 050	(4 901)	(8 962)	12 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	9 150	2 526	9 234	9 757
RESULTAT NET DE LA PERIODE		140 853	275 415	146 802	290 421	571 719

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	140 853	275 415	146 802	290 421	571 719
Résultat d'exploitation	134 271	258 215	149 177	290 149	548 991
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 582	8 050	(4 901)	(8 962)	12 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	9 150	2 526	9 234	9 757
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(531 605)	(531 605)	(512 633)	(512 633)	(512 633)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(670 715)	55 187	(202 218)	(2 676 303)	(3 556 063)
Souscriptions					
- Capital	10 928 592	14 532 685	10 700 609	14 727 854	24 471 123
- Régularisation des sommes non distribuables	11 898	13 840	1 887	3 143	10 796
- Régularisation des sommes distribuables	378 094	538 452	356 997	521 501	803 132
Rachats					
- Capital	(11 567 709)	(14 481 899)	(10 899 901)	(17 312 384)	(27 916 322)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 589)	(13 762)	(1 590)	(3 807)	(11 661)
- Régularisation des sommes distribuables	(409 001)	(534 129)	(360 220)	(612 610)	(913 132)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 061 467)	(201 003)	(568 049)	(2 898 515)	(3 496 977)
ACTIF NET					
En début de période	15 038 445	14 177 981	15 344 492	17 674 958	17 674 958
En fin de période	13 976 978	13 976 978	14 776 443	14 776 443	14 177 981
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	142 041	135 208	145 723	169 385	169 385
En fin de période	135 711	135 711	143 746	143 746	135 208
VALEUR LIQUIDATIVE	102,991	102,991	102,796	102,796	104,861
TAUX DE RENDEMENT	0,95%	1,93%	0,99%	1,91%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1^{er} janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2020, à D : 11.354.480 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		10 952 528	11 314 109	80,95%
<u>Obligations des sociétés</u>		2 075 342	2 133 400	15,26%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	78 742	83 417	0,60%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	716 008	5,12%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	20 000	20 721	0,15%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	40 000	40 833	0,29%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	50 000	51 981	0,37%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	240 000	253 945	1,82%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	30 000	30 586	0,22%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	40 000	40 302	0,29%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	40 000	41 478	0,30%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	121 961	0,87%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	66 600	67 374	0,48%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	30 000	30 733	0,22%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	120 000	124 071	0,89%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	60 000	60 021	0,43%

Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	80 647	0,58%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	122 426	0,88%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	121 773	0,87%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	120 000	125 123	0,90%
Emprunt National		70 000	70 107	0,50%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	20 000	20 030	0,14%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	50 000	50 077	0,36%
Bons du trésor assimilables		8 807 186	9 110 602	65,18%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 117	1 078 436	1 149 946	8,23%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	916 559	6,56%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	404 120	2,89%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	717 738	5,14%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	514 155	3,68%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	998 431	7,14%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	501 293	3,59%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	894 992	6,40%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	698 154	5,00%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 322 844	9,46%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	992 370	7,10%
Titres des Organismes de Placement Collectif		40 265	40 371	0,29%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	385	40 265	40 371	0,29%
Total		10 992 793	11 354 480	81,24%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				80,92%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2020 à D : 2.641.883 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif net
Dépôt à vue	2 633 010	2 641 883	18,90%
Banque Nationale Agricole	2 633 010	2 641 883	18,90%
Total général	2 633 010	2 641 883	18,90%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		18,83%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2020 à D : 35.413 contre D : 65.194 au 30 juin 2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et rachats	35 214	27 450	93 001
Obligations échus à encaisser "TUNISIE LEASING 2015-1"	-	37 584	-
Autres	199	160	301
Total	35 413	65 194	93 302

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2020 à D : 53.561 contre D : 33.071 au 30 juin 2019 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Maxula Bourse	42 721	22 096	21 492
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 504	6 585	6 404
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 336	4 390	4 270
Total	53 561	33 071	32 166

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2020 à D : 1.248 contre D : 5.011 au 30 juin 2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	1 118	1 190	1 162
TCL	130	320	136
Retenue à la source à payer	-	3 501	-
Total	1 248	5 011	1 298

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2019

Montant	13 651 456
Nombre de titres	135 208
Nombre d'actionnaires	729

Souscriptions réalisées

Montant	14 532 685
Nombre de titres émis	143 936
Nombre d'actionnaires nouveaux	516

Rachats effectués

Montant	(14 481 899)
Nombre de titres rachetés	(143 433)
Nombre d'actionnaires sortants	(338)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 050
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 150
Régularisation des sommes non distribuables	78

Capital au 30-06-2020

Montant	13 719 520
Nombre de titres	135 711
Nombre d'actionnaires	907

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 148.144 pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2020, contre D : 179.301 à l'issue de la même période close le 30 juin 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations					
- intérêts	35 995	76 928	51 700	108 264	202 543
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	110 680	221 396	112 844	229 586	454 546
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	1 469	1 469	14 757	14 757	14 757
TOTAL	148 144	299 793	179 301	352 607	671 846

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2020 à D : 23.056 contre D : 7.094 à l'issue de la même période close le 30 juin 2019, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	8 842	16 139	7 094	14 250	25 885
Intérêts des certificats de dépôt	14 214	14 387	-	-	-
TOTAL	23 056	30 526	7 094	14 250	25 885

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2020 à D : 32.665 contre D : 33.071 à l'issue de la même période close le 30 juin 2019, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>Année</u> <u>2019</u>
Commission de gestion	21 824	42 721	22 096	45 437	88 244
Commission de dépôt	6 505	12 732	6 585	13 541	26 296
Commission de distribution	4 336	8 487	4 390	9 027	17 532
Total	32 665	63 940	33 071	68 005	132 072

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2020 à D : 4.064 contre D : 4.147 à l'issue de la même période close le 30 juin 2019, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2019</u>	<u>Année</u> <u>2019</u>
Redevance du CMF	3 637	7 120	3 683	7 573	14 707
TCL	427	843	463	928	1 756
Autres	-	1	1	2	5
Total	4 064	7 964	4 147	8 503	16 468

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.